

REGLEMENT A L'EFFET DE FERMER LA PARTIE DE LA RUE LEMIEUX SISE
ENTRE LA RUE DE LA PELTRIE ET L'AVENUE VAN HORNE.

A une séance du Comité exécutif de la Ville de Montréal
tenue le 24 septembre 1965, et à la séance du Conseil de la Vil-
le de Montréal tenue le 1er octobre 1965,

Il est décrété et statué comme suit:

ARTICLE 1.- Est à l'avenir fermée et discontinuée comme rue,
la partie de la rue Lemieux, entre la rue de La Peltrie et l'avenue
Van Horne, indiquée au plan L-51 Côte-des-Neiges, préparé par le
service des travaux publics, en date du 6 juillet 1965, dont la des-
cription suit:

Description de la partie de la rue Lemieux sise au nord-ouest de la
rue de la Peltrie et au sud-est de l'avenue Van Horne, devant être
fermée.

Cette dite partie de la rue Lemieux étant une partie des lots
nos 118-127, P-118 et P-120-118 du cadastre du village incorporé de
la Côte-des-Neiges, indiquée par les lettres A, B, C, D, A, sur le
plan L-51 C.D.N. et pouvant être décrite plus explicitement comme suit:

a) P-118-127:

De figure parallélogrammatique, bornée au nord-est par les lots
nos 118-281 et 118-282, au sud-est par une partie non subdivisée du
lot no 118, au sud-ouest par une partie du lot no 118-322 et par le
lot no 118-303 et au nord-ouest par une autre partie dudit lot no
118-127 (avenue Van Horne); mesurant cent vingt pieds (120.0') dans
ses lignes nord-est et sud-ouest et soixante-six pieds (66.0') dans
ses lignes sud-est et nord-ouest; contenant en superficie sept mille
neuf cent vingt pieds carrés (7,920), mesures anglaises.

b) P-118:

De figure parallélogrammatique, bornée au nord-est par une autre
partie non subdivisée du lot no 118, au sud-est par une partie du lot
no 120-118, au sud-ouest par une autre partie non subdivisée du lot no
118 et au nord-ouest par une partie du lot no 118-127; mesurant deux
cent soixante-dix-sept pieds (277.0') dans ses lignes nord-est et sud-
ouest et soixante-six pieds (66.0') dans ses lignes sud-est et nord-
ouest; contenant en superficie dix-huit mille deux cent quatre-vingt-
deux pieds carrés (18,282), mesures anglaises.

c) P-120-118:

De figure trapézoïdale, bornée au nord-est par le lot no 120-106, au sud-est par une autre partie dudit lot no 120-118 (rue de La Peltrie), au sud-ouest par le lot no 120-120 et au nord-ouest par une partie non subdivisée du lot no 118; mesurant cent quinze pieds (115.0') dans sa ligne nord-est, soixante-six pieds (66.0') dans ses lignes sud-est et nord-ouest et cent quinze pieds et sept dixièmes de pied (115.7') dans sa ligne sud-ouest; contenant en superficie sept mille six cent treize pieds carrés (7,613), mesures anglaises.

LE MAIRE,

Jean Trajano

LE GREFFIER DE LA VILLE,

Gabriel Monu

POUR LA VILLE DE MONTREAL.

Montréal, le 4 octobre 1965.